

Lyon, le lundi 15 octobre 2007

Monsieur le député

Vous pratiquez le VTT, nul doute que vous puissiez faire la différence entre ce sport comportant une part de risque, et le vélo urbain, où le risque est limité.

Par ailleurs, le ministre des Transports qui répondait :

« L'obligation du port du **casque** poserait des difficultés pratiques confirmées par l'échec des tentatives menées dans d'autres pays »

à la question **96679** du député Jean Marc Roubaud pendant l'été 2006 ne saurait ignorer la problématique qui entoure la pratique du vélo en ville et qui rend toute communication sur sa dangerosité contre productive en dissuadant les cyclistes et en gênant la mise en œuvre du cycle vertueux que nous avons constaté à Lyon : plus de cyclistes, moins de « surprises », circulation apaisée, diminution du danger, augmentation du nombre de cyclistes. Ce cycle vertueux qui est illustré par les chiffres récents de l'accidentologie sur le Grand Lyon : une augmentation du nombre de cyclistes de 80% n'a entraîné aucune hausse similaire du nombre d'accident : 6% seulement.

C'est pourquoi La Ville à Vélo vous demande par ma voix d'user de votre influence auprès de vos collègues pour repousser une fois de plus un projet d'interdire la pratique du vélo sans casque.

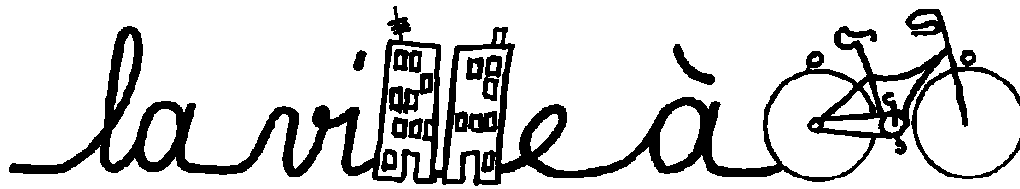
Vous en remerciant par avance, je vous prie de trouver ci-joint un argumentaire de la Fubicy résumant les arguments majeurs qui militent contre l'obligation du port du casque.

Veillez agréer l'expression de mes salutations respectueuses

Nicolas Igersheim
La Ville à Vélo
Président

L'association La Ville à Vélo se réunit chaque premier lundi du mois à partir de 19h30 dans les locaux de Pignon sur Rue 10, rue Saint Polycarpe 69 001 Lyon, en face de la condition des soies. N'oubliez pas votre quart et votre couteau suisse.

Plus d'infos sur le vélo à Lyon:
<http://www.fubicy.org/lyonvilleavelo>
<http://monsieur.wanadoo.fr/cyclevertueux/>
<http://monsieur.wanadoo.fr/cerclevicieux/page2.html>



Lyon, le lundi 15 octobre 2007

Monsieur Dominique Perben
Député de la 4^{ème} circonscription de Lyon

Objet: Obligation du port du casque

Monsieur le député,

Notre fédération nationale, la FUBicy qui rassemble les usagers de la bicyclette, nous informe que la Sécurité Routière projette de demander au législateur de rendre le port du casque obligatoire pour les cyclistes, en limitant dans un premier temps la tranche d'âge concernée.

Nous tenons à réagir à ce projet en vous alertant sur le caractère inopportun et contre-productif d'une éventuelle loi qui interdirait de se déplacer à vélo sans casque, et nous vous demandons de vous y opposer.

Dans son rapport parlementaire de 2004 « Pour une politique cyclable en France », B. Le Brethon, député du Calvados, estime que la généralisation du port du casque n'est pas pertinente. A.Jung, député du Bas-Rhin, avait également exprimé ce point de vue dans son rapport en 2001. Les Amicales Cyclistes de l'Assemblée et du Sénat sont opposées à toute obligation de port du casque en-dehors des compétitions sportives. La FUBicy a mis en ligne sur son site web de nombreuses références expliquant pourquoi la généralisation du port du casque aurait un impact globalement négatif.

Pour résumer, si certains pensent que le principe de précaution voudrait que la Loi impose le casque aux cyclistes, alors le principe d'équité, auquel un député ne saurait être insensible, voudrait que la même Loi impose le casque aux piétons et automobilistes. En effet, les cyclistes ne sont pas plus souvent blessés au crâne dans les accidents de la circulation (hors pratique sportive et tout-terrain, qui ne relèvent pas de la sécurité routière) que les piétons ou les automobilistes. Les cyclistes représentent 4% des blessés graves, et 4% des tués, mais aussi 4% des déplacements (source : ONISR + CERTU, 2006). Parmi les blessés, 17% des cyclistes, 26% des piétons, et 24% des automobilistes, sont touchés au crâne (source : Sécurité Routière, 2005).

Rendre le casque obligatoire aurait un impact négligeable sur le nombre global de victimes d'accidents de la circulation, mais ferait chuter significativement le nombre de cyclistes, ainsi qu'il a été observé dans les pays qui ont commis l'erreur de rendre le casque obligatoire. Amalgamer le vélo aux deux-roues motorisés induirait le report d'une partie des cyclistes, actuels ou potentiels, vers les cyclomoteurs. En Australie, pays pour lequel nous disposons des études les plus exhaustives, l'obligation de port du casque a fait chuter le nombre de cyclistes de 30% alors que le nombre de victimes d'accidents n'a baissé que de 20%. En outre cette baisse de 20% n'était pas due au casque, puisque dans le même temps, le Gouvernement australien avait engagé une action d'envergure contre l'alcool au volant et les excès de vitesse, entraînant une baisse du nombre de victimes de 20% chez les piétons et les automobilistes, non casqués... Les pays européens exemplaires en matière de politique cyclable et de sécurité routière n'imposent pas le port du casque à vélo.

A l'époque où gouvernement, collectivités territoriales et associations sont engagés dans les démarches « Grenelle de l'Environnement » ou « Agenda 21 », et où les conséquences de la sédentarité deviennent un enjeu majeur de santé publique, nos concitoyens ne comprendraient pas qu'on pénalise le développement du vélo pour les petits déplacements.

Veillez agréer, Monsieur le député, l'expression de mes salutations respectueuses

Nicolas Igersheim
La Ville à Vélo
Président

L'association La Ville à Vélo se réunit chaque premier lundi du mois à partir de 19h30 dans les locaux de Pignon sur Rue 10, rue Saint Polycarpe 69 001 Lyon, en face de la condition des soies. N'oubliez pas votre quart et votre couteau suisse.

Plus d'infos sur le vélo à Lyon:
<http://www.fubicy.org/lyonvilleavelo>
<http://monsieur.wanadoo.fr/cyclevertueux/>
<http://monsieur.wanadoo.fr/cerclevicieux/page2.html>

Dominique PERBEN

*Ancien Ministre
Député du Rhône*

Monsieur Nicolas IGERSHEIM
Président
La Ville à vélo
Pignon sur rue
10 rue Saint Polycarpe
69001 LYON

Lyon, le 7 décembre 2007

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier relatif au port du casque obligatoire pour les cyclistes, et je vous prie de m'excuser pour le retard avec lequel je vous réponds.

Vous connaissez parfaitement ma position sur ce sujet, position que j'ai d'ailleurs eu l'occasion d'exprimer lorsque j'étais Ministre des Transports.

Les statistiques et analyses d'accidents impliquant un vélo montrent que le port du casque permet souvent de protéger les cyclistes contre les lésions crâniennes si fréquentes à l'occasion d'un accident. Il n'en demeure pas moins qu'outre les difficultés pratiques d'application d'une telle mesure auprès des cyclistes (confirmées par l'échec des tentatives menées d'en d'autres pays), il me semble préférable de faire appel à la responsabilité individuelle de chacun en recommandant le port du casque, sans pour autant le rendre obligatoire.

J'ai fait valoir à nouveau cette position auprès de Mme Cécile Petit, déléguée interministérielle à la sécurité routière. Je ne manquerai pas de vous faire part de la réponse qui me sera apportée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Mme Catherine TP,


Dominique PERBEN

Dominique PERBEN

*Ancien Ministre
Député du Rhône*

Madame Cécile PETIT
Déléguée interministérielle à la sécurité routière
Direction de la sécurité et de la circulation routières
Arche de la Défense – Paroi sud
92055 La Défense Cedex

Lyon, le 7 décembre 2007

Madame la Déléguée,

Je souhaite attirer votre bienveillante attention sur les préoccupations exprimées par des associations de cyclistes lyonnaises au sujet du port obligatoire du casque à vélo.

Cette position contre l'obligation du port du casque est relayée par la Fubicy et l'amicale cycliste de l'Assemblée nationale et du Sénat.

En 2006, j'avais été sollicité sur cette question par le Député Jean-Marc ROUBAUD et j'avais répondu qu'il était nécessaire d'encourager le port du casque par les cyclistes en faisant appel à la responsabilité individuelle de chacun.

Je vous prie d'agréer, Madame la Déléguée, l'expression de mes respectueux hommages.



Dominique PERBEN